

Association ACCOMPLIR

49, rue Saint-Denis Paris 1^{er} – www.accomplir.asso.fr – contact@accomplir.asso.fr – 01 40 28 06 21

Le jeudi 1er mai 2008

Monsieur Thierry Le Roy
Garant de la Concertation des Halles

Monsieur le Garant de la Concertation des Halles,

La fiche de cadrage qui nous a été envoyée en prévision de la réunion de préparation du 5 mai 2008 nous a surpris et choqués à deux égards :

- 1) Malgré nos demandes répétées, nous n'avons reçu une fois de plus qu'un document extrêmement sommaire, un simple ordre du jour qui ne nous permet pas de débattre avec nos adhérents des positions que nous adopterons ce jour là ou des propositions ou contre-propositions que nous pourrions soumettre au débat. Depuis le début de ce projet en 2002, nous nous sommes continuellement battus pour qu'on nous fournisse à l'avance les documents ou informations qui seraient présentés en réunion ; nous en avons obtenu le principe dans la Charte de la concertation, nous avons rappelé cette demande lors des précédentes réunions et nous ne sommes toujours pas entendus. Il est pourtant évident que lorsqu'une même réunion est censée comprendre à la fois la présentation des informations et le débat, il ne s'agit pratiquement plus que d'une opération de communication : nous ne pouvons pas en discuter à l'avance au sein de nos associations ou au niveau de l'interassociatif, ni apporter des propositions ou contre-propositions pertinentes et structurées, et le débat reste donc très superficiel. Peut-on parler de concertation dans ces conditions ?
- 2) Alors que depuis des mois nous nous élevons contre le projet de créer au-dessus du cratère une passerelle qui ne correspond à aucune nécessité de flux est-ouest puisque les rues Rambuteau et Berger et les cheminements autour du cratère rempliront amplement cette fonction, et qui nous paraît à la fois inutile, encombrante pour ce petit espace, opacifiante pour la lumière du jour censée descendre du futur toit, bruyante du fait des escalators qui l'équiperont, dangereuse par les jets d'objets qu'elle pourrait provoquer, menaçante pour la tranquillité du jardin et des riverains par les spectacles que l'architecte prévoit d'y organiser (défilés de mode, spectacles visibles depuis la porte Lescot comme depuis le

jardin, etc.) ; alors que l'ancien adjoint à l'urbanisme, Jean-Pierre Caffet, avait déclaré le 17 janvier, lors de la dernière réunion de concertation à laquelle il a participé, « *Tant qu'on ne m'aura pas démontré l'utilité avérée de cette passerelle, je n'y serai pas favorable* » ; alors que cette démonstration n'a même pas été ébauchée (bien que nous ayons discuté à plusieurs reprises des circulations sous la Canopée), le document qui nous a été envoyé nous annonce que le débat portera sur les spectacles à organiser sur cette passerelle : l'utilité de la passerelle est-elle maintenant avérée sans que les participants à la concertation en aient été informés ?

Nous avons demandé en vain, à plusieurs reprises, que l'architecte étudie un dispositif alternatif, sans passerelle, permettant de comparer les avantages et inconvénients des deux solutions. Lors du comité plénier du 22 mai prochain et de la réunion publique qui suivra, la décision finale de la Ville nous sera probablement annoncée, et comme aucune solution alternative n'aura été étudiée, nous devinons déjà quelle sera cette décision : le maintien de la passerelle.

Ce processus nous en rappelle un autre : le programme officiel qui a été confié à David Mangin en octobre 2005 pour la rénovation du Jardin lui demandait d'« *étudier la conservation du jardin dit Lalanne* ». Mais les architectes n'en font qu'à leur tête : Mangin a décrété unilatéralement que ce jardin devait disparaître et n'a jamais étudié les conditions auxquelles il serait possible de le conserver. La Ville s'est inclinée devant son diktat et a fait comme si la décision de supprimer le jardin Lalanne avait été prise en bonne et due forme. Elle va maintenant probablement s'incliner devant la décision de M. Berger de construire cette passerelle malgré toutes les objections. Que devient la concertation dans tout cela ? A quoi cela sert-il que nous développions des arguments auxquels personne ne se soucie de répondre et dont on ne nous explique jamais pourquoi ils ne sont pas retenus ?

En tant que garant de la concertation, vous satisfaites-vous de ces méthodes ? Nous espérons que non, et que vous voudrez bien appuyer notre demande solennelle d'obtenir avant les réunions des documents substantiels sur ce qui doit s'y discuter, et de faire enfin étudier sérieusement les hypothèses de conservation du jardin Lalanne et de suppression de la passerelle.

A défaut sur ce dernier point, nous saisirons Mme Hidalgo lors du prochain CPC, le 22 mai, pour lui demander, conformément au dernier article de la charte de la concertation, de nous accorder des financements pour faire mener "*des études de variantes ponctuelles*", comme cela a été fait plusieurs fois à Paris Rive Gauche, dans le cadre de situations bloquées du même type.

Cordialement,

Pour le bureau d'Accomplir, la secrétaire Elisabeth Bourguinat